

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 28 novembre 2016**

Le conseil municipal :

- Prend connaissance du bilan intermédiaire de l'épicerie sociale présenté par Anne BELLAN ;
 - Approuve, à l'unanimité, le report de la question n° 15 « Avenant n° 2 à la convention de superposition conclue entre le Centre Hospitalier et la ville de Briey ».
1. Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable du PLUi / PLHi de la CCPB ;
 2. Prend connaissance du rapport d'activité et comptes 2015 de Batigère Nord Est ;
 3. Approuve, à l'unanimité, les ouvertures et virements de crédits ;
 4. Approuve, à l'unanimité, la modification du tableau des emplois de la ville de Briey ;
 5. Approuve, à l'unanimité, le maintien de la taxe d'aménagement au taux de 5% sur l'ancien territoire communal de Briey qui deviendra au 1^{er} janvier 2017 la commune du Val de Briey ;
 6. Valide, à l'unanimité (M. Grégoire JANNOT ne prenant pas part au vote), la convention foncière entre la ville de Briey et l'EPFL pour les terrains cadastrés section AB, parcelles n° 383 et 386 situés avenue Albert de Briey ;
 7. Valide, à l'unanimité, la cession par l'EPFL d'une partie des parcelles cadastrées section AL, parcelles n° 29, 209 et 219 au profit de l'AEIM au prix de 40€ le mètre carré pour une surface d'environ 5 000 m² ;
 8. Autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à engager une procédure d'abandon manifeste pour les maisons sises 30 et 35, rue Simone Veil et les terrains nus sis 32, rue Simone Veil et avenue de la République (cadastré AD 187) ;
 9. Attribue, à l'unanimité, une subvention de 100 euros aux œuvres des pupilles des sapeurs-pompier ;
 10. Attribue, à l'unanimité, une subvention de 1 176 euros correspondant à la prestation pose des jeux installés derrière Le Corbusier ;
 11. Accepte, à l'unanimité, le règlement de la contribution scolaire annuelle de 100 € par enfant, demandée par la commune de Roncourt pour l'accueil dans ses écoles des enfants résidant à Briey mais ayant fait l'objet d'une dérogation avec avis favorable conformément à l'article L.212-8 susvisé, avec application du principe de réciprocité ;
 12. Subventionne, à l'unanimité, à hauteur de 200 euros le projet d'atelier culturel et artistique d'une classe de 4^{ème} du collège Jean Maumus ;
 13. Attribue, à l'unanimité, une subvention d'un montant de 200 euros à l'association Lorraine pour le développement des Chorales et Ensembles Musicaux Scolaires dans le cadre d'un concert présenté par les chorales du lycée Louis Bertrand et des collèges Jean Maumus et Gabriel Pierné de Sainte Marie aux Chênes ;
 14. Prend connaissance du rapport annuel 2015 présenté par le syndicat mixte du CRW pour l'assainissement et eau potable ;
 15. Question reportée ;
 16. Attribue, à l'unanimité, une subvention de 300 € à l'association Body Boxe Anglaise & promotion des spectacles et une subvention de 450 € à l'association Sport Adapté ;
 17. Attribue, à l'unanimité, une subvention de 1000 euros à l'association Sergeant Dan ;
 18. Attribue, à l'unanimité, des prix aux lauréats des maisons et balcons fleuris en bons d'achat.

Pour extrait conforme

L'Adjoint au Maire,

